



Dimanche 18 mars 2018

4^e marche populaire internationale

Départ:

Base de loisirs de Serry

MOINEVILLE

(Meurthe & Moselle: France)

Organisée

par:

**Les Randonneurs
Du Pays De L'Orne**

Auboué

Groupama



VVF VILLAGES
DES VILLAGES ESPRIT LE FRANCE



EN-PROVENCE
OLYMPIADES 2019
FRANCE



partenaires de la FFSP

Parcours

5-10-15

20-30-42 km

Membre de la FFSP N° f1303

Visa FFSP: 2018-54-3-H

Internet: <http://www.ffsp.fr>

E-Mail: contact@ffsp.fr

Agrément ministériel
du 20 juin 2006

Reconnu de mission d'intérêt
publique par arrêté
n° 012156 du 2 août 2001



[facebook.com/vvf/france](https://www.facebook.com/vvf/france)



twitter.com/ffsp_officiel

Ne pas jeter sur la voie publique: création & impression par nos soins

Informations aux marcheurs

Départ & Arrivée: Base de loisirs de Serry 54580 Moineville

Horaires: Départ de 7h à 10h pour les 20, 30 & 42 km.

7h à 12h pour les 5, 10 & 15 km.

Fermeture du dernier ravitaillement à 16h.

Arrivée limitée à 18h.

Parcours: Sans difficultés particulières à travers champs & forêts.

Ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent

obligatoirement être accompagnés.

Licence & Participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2.00€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Pré-inscriptions: Avant le 11 .03.18 pour les groupes venant en bus.

Inscriptions: Jacquot Roger - 8, impasse Fragonard 54580 Auboué

06.35.23.37.83 - lesrandonneursdupaysdelorne@gmail.com.

Ou sur place le jour de la marche.

Récompenses: Aux groupes les plus nombreux.

Assurance: La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de Groupama. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement: Boissons & petites collations gratuites aux points de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis Important: Interdiction absolue de fumer & d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse

Secourisme: Premiers secours assurés par l'association.

- Urgences : 112 -

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.

Sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.